

## Calendrier prévisionnel et état d'avancement de la démarche

	2003			2004			2005		
	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été
<b>Inventaire et analyse de l'existant :</b> • habitats naturels et espèces • activités humaines	■	■							
<b>Travail de concertation :</b> • définition des objectifs de conservation • élaboration de mesures de gestion	CP ■	GT ■		GT ■	CP ■	GT ■	CP ■		CP ■
<b>Rédaction et validation du document final</b>									

L'élaboration du document d'objectifs devrait s'effectuer sur une période de 2 ans.

Des classeurs de liaison ont été déposés dans les 4 mairies concernées. Ils regroupent l'ensemble des compte rendus des réunions du comité de pilotage et des groupes de travail, de l'information générale sur la démarche Natura 2000.

CP (réunion du comité de pilotage)  
■ réalisée ■ à venir

GT (réunion des groupes de travail)  
■ réalisée ■ à venir

## Des questions ?

L'Office National des Forêts de Tarbes se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Contact : Isabelle BASSI - Chef de projet Natura 2000

Vous pouvez aussi consulter les documents existants et disponibles à la Direction Régionale de l'Environnement (Toulouse) ou auprès de l'Opérateur :

- plaquette "Natura 2000 en Midi-Pyrénées"
- lettre semestrielle "Natura...venir"
- brochure "Natura 2000 : des contrats pour agir"

Et les sites internet...

- site du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD)
- site de la Commission européenne, page Natura 2000 : <http://europa.eu.int/environment/nature/natura.htm>

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, AGENCE DES HAUTES-PYRÉNÉES  
Unité spécialisée travaux et activités conventionnelles (US TAC)  
Centre Kennedy, rue Jean-Loup Chrétien  
BP 1312 - 65013 TARBES Cedex 09  
tél. : 05 62 44 20 49 et 06 18 25 31 21  
fax : 05 62 44 20 30  
isabelle.bassi@onf.fr



- Comité de rédaction : Isabelle Bassi, Agence départementale ONF Hautes-Pyrénées n° ISBN en cours
- Page de couverture "Rosalie des Alpes", C. Bernardin / CETONIA
- Conception graphique : C. Daquo, NBH Pro Création, Tarbes, tél. 05 62 93 66 16

◀ Iris des Pyrénées (H. SAULE-SORBÉ)

▶ Ramonde des Pyrénées (photo CBP)

## Un peu de vocabulaire

**HABITAT** : le terme habitat désigne un milieu naturel dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces. Il comprend le biotope (sol, climat, altitude...) et la biocénose (ensemble des êtres vivants).

**INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE** : un habitat naturel est reconnu d'intérêt communautaire :

- s'il est caractéristique de l'une des 4 grandes régions biogéographiques européennes (atlantique, alpine, méditerranéenne ou continentale),
- si son aire de répartition est très restreinte par nature ou à la suite de l'action de l'homme.
- s'il est susceptible d'être menacé sur son aire naturelle.

**ENDÉMIQUE** : qualifie une espèce attachée à une région déterminée.

**FORMULAIRE STANDARD ou BORDEREAU NATURA 2000** : liste d'habitats et d'espèces susceptibles d'être présents localement. Ce document appuie la transmission du site de l'Etat à l'Europe.

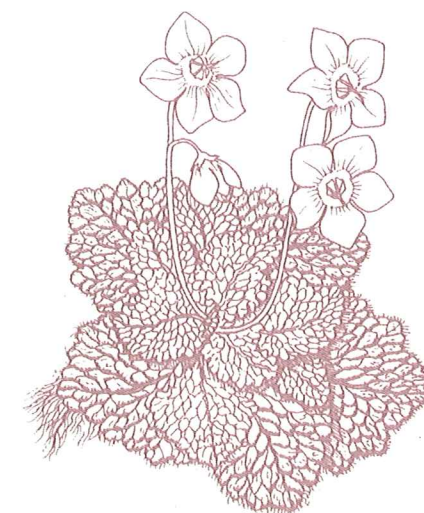


un site Natura 2000...

# Rioumajou et Moudang

Bulletin d'information locale

n°1



▲ Ramonde des Pyrénées (M. SAULE)  
▼ La vallée du Moudang (photo I. Bassi, ONF)

La première réunion du comité de pilotage local du site "Rioumajou et Moudang" s'est tenue en juin 2003 en mairie de Tramezaygues. En installant cette instance, j'ai voulu exposer la démarche Natura 2000 à l'ensemble de ses membres et répondre à de multiples interrogations.

Chargé du suivi du bon déroulement de l'élaboration du document d'objectifs et de la validation de chacune de ses phases, le comité de pilotage doit être un lieu privilégié aux échanges et à la discussion. Aussi, j'encourage chacun de ses membres à participer ou à se faire représenter aux groupes de travail thématiques mis en place par l'Office National des Forêts choisi comme opérateur technique.

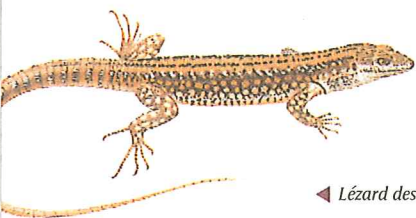
Le document d'objectifs doit être le fruit d'une réelle concertation locale pour préserver les milieux naturels et les espèces. La démarche intégrera les préoccupations de tous en prenant en compte le contexte socio économique et l'expérience de chaque acteur de terrain. À cette fin, la recherche d'un mode étroit de coopération avec les élus me semble très opportune.

Je connais les appréhensions que peut générer Natura 2000 chez certains de nos concitoyens mais je reste persuadé que nous partageons tous la volonté de préserver les richesses biologiques présentes dans les vallées concernées par le site. Je souhaite que ce premier bulletin puisse éclairer l'ensemble des acteurs et les encourager à s'impliquer légitimement et activement dans cette démarche.

Michel TURPIN,  
Sous-Préfet de Bagnères de Bigorre







◀ Lézard des murailles

## Natura 2000, un réseau écologique européen

Le 21 mai 1992, les Etats membres de l'Union Européenne ont décidé de coordonner leur politique de protection de la nature au travers d'une nouvelle directive : la Directive Habitats (DH). Elle vise à recenser un certain nombre de milieux naturels à l'échelle européenne abritant des espèces animales et végétales remarquables, rares ou caractéristiques. Enfin, cette directive permet de mettre en place sur les sites identifiés des mesures garantissant la préservation des richesses écologiques.

L'ensemble des sites retenus (désignés en Zones Spéciales de Conservation ZSC) formera avec ceux identifiés au titre de la Directive Oiseaux (les Zones de Protection Spéciales ZPS) : le réseau écologique européen Natura 2000.

La DH fixe aux états membres une obligation de résultat ; chaque état garde le choix des moyens à mettre en œuvre.

Il est important de souligner que l'appartenance des sites à ce réseau ne signifie pas une "mise sous cloche". En effet, l'Article 2 de la DH précise que "Les mesures prises (...) tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales".

## Natura 2000 en France

Les deux directives Habitats et Oiseaux ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Les termes de la transposition sont regroupés dans les articles L 414-1 et L 414-2 et suivants du code de l'environnement.

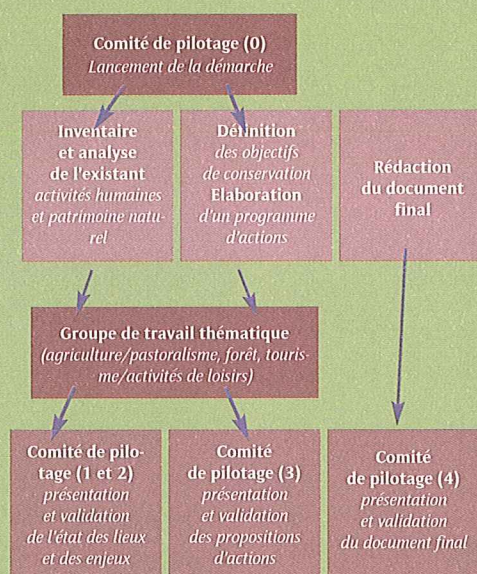
### Une concertation pour des objectifs communs

Pour chaque site considéré, des objectifs communs sont définis en concertation avec l'ensemble des acteurs intéressés. Ces réflexions doivent aboutir à l'élaboration d'un outil de gestion. Ce dossier, initiative française, s'appelle le document d'objectifs (Docob).

Le document d'objectifs est un véritable outil d'aide à la décision pour une gestion concertée, conjuguant protection de la nature et développement socio-économique durable.



### Les étapes de l'élaboration du document d'objectifs...



### Une mise en œuvre dans la continuité...

#### Le comité local de pilotage

Les différentes phases de l'élaboration du document d'objectifs sont suivies par un comité local de pilotage. Il est composé de collectivités locales, de structures intercommunales, d'organismes socioprofessionnels (fédérations, syndicats, associations,...) et de toute autre personne ayant un intérêt au sein du site. Le comité de pilotage a pour rôle d'examiner, d'amender et de valider les différentes étapes de la réalisation du document d'objectifs ; il est l'organe central de la concertation. Sa présidence a été déléguée par le Préfet à un élu local.

#### L'opérateur local

Désigné par le Préfet, il est le maître d'œuvre de la démarche. Il prend contact avec l'ensemble des acteurs concernés par le site et met en place des groupes de travail thématiques ou géographiques en fonction des différents enjeux pressentis. Il anime les réunions de ces groupes et réalise le document d'objectifs à partir des résultats des discussions locales.

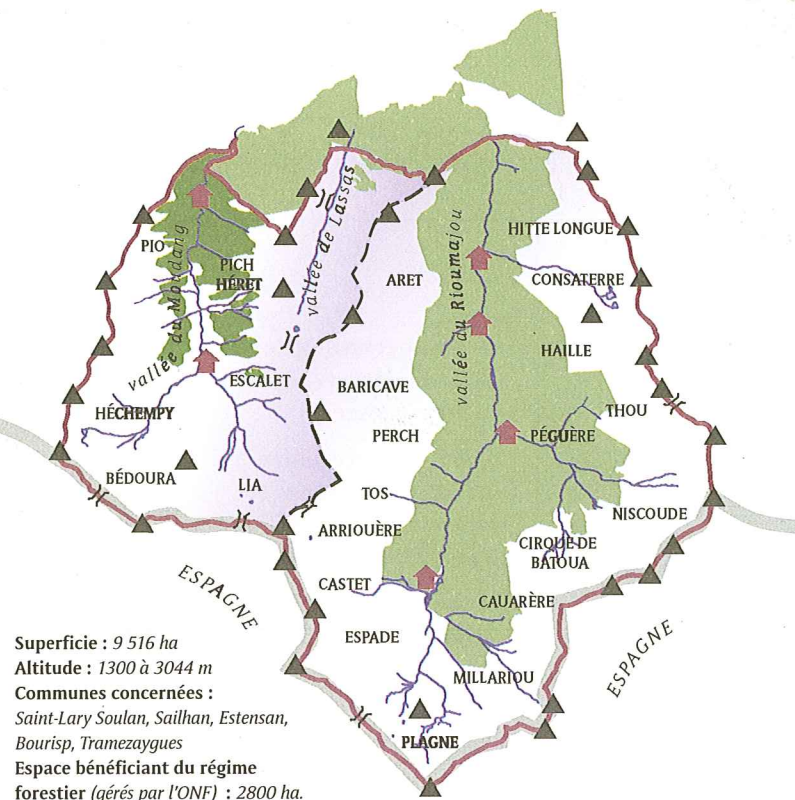


De nombreuses espèces sont présentes sur ce site...

◀ Grand Murin (photo F. SCHWAB)

◀ Desman des Pyrénées (photo B. CLOS)

▼ Chouette (photo ONF)



## Le site du Rioumajou et Moudang

Après consultation auprès des élus et des organismes concernés, le site a été proposé en novembre 1997 comme site éligible au réseau Natura 2000 ou Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la Directive Habitats. Néanmoins, au vu de la présence reconnue d'oiseaux remarquables sur le site, l'Etat a demandé à l'opérateur de mener conjointement des travaux sur les espèces d'oiseaux visées à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

### L'Office National des Forêts : opérateur technique

L'ONF est chargé de la réalisation du document d'objectifs dont la phase de validation finale est prévue pour le mois de juin 2005.

### Principales caractéristiques du site

Le site s'étend sur près de 9500 ha et sur les territoires administratifs de 2 communes principales : Saint-Lary Soulan et Tramezaygues. Les types de propriétés sont de 3 sortes : privée, communale ou en indivision.

Les limites du site suivent les limites naturelles : crêtes, combes et frontière avec l'Espagne. Le site est constitué des 2 principales vallées Rioumajou et Moudang et du vallon du Lassas.

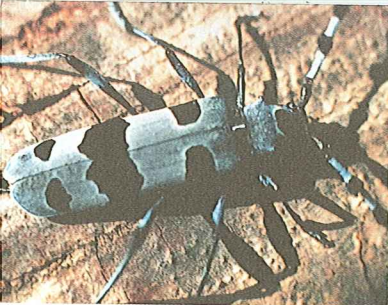
De multiples pratiques humaines y sont recensées notamment le pastoralisme, la gestion forestière mais aussi diverses activités de tourisme et de loisirs comme la chasse, la pêche, la randonnée pédestre.

En ce qui concerne le patrimoine naturel, peu d'études ont été réalisées sur le site. Néanmoins, les connaissances de terrain des agents forestiers, des gardes du Parc National des Pyrénées, des acteurs locaux sont à compiler et à intégrer à la démarche.



Iris des Pyrénées (M. SAULE)





Rosalie des Alpes  
(photo D. BERNARDIN)

Crapaud accoucheur  
(photo C. DURAND)

Grand Tétrás  
(photo ONCFS)

Vautour  
(photo A. REILLE)

La présente étude prendra en compte d'une part les espèces animales et végétales visées à l'annexe II de la Directive Habitats et d'autre part les espèces de l'avifaune citées à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

## Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats

### Espèces animales

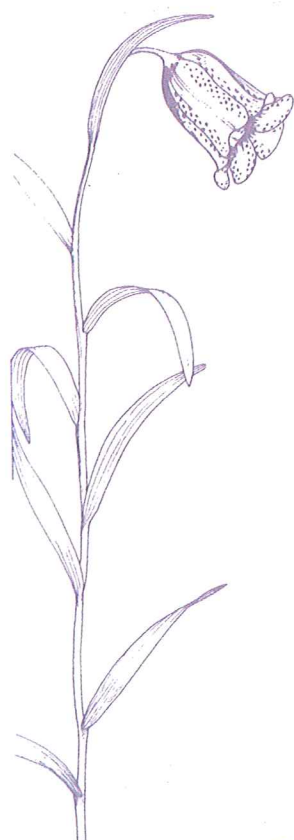
- le Desman des Pyrénées et un grand nombre de chauve-souris dont le Petit et le Grand Rhinolophe ; le Petit et le Grand Murin ont été citées sur le site.
- des prospections sur le Lézard des Pyrénées seront menées par G.POTTIER (Nature Midi Pyrénées) sur le site. Des individus y ont été observés en 2003.
- autres espèces observées : Euprocte et Alyte (crapaud accoucheur) par A. GILLET en 2003.

### Espèces végétales

Une seule espèce concernée par la Directive Habitat a été citée : l'Androsace des Pyrénées (*Androsace pyrenaica*). Il s'agit d'une espèce endémique des Pyrénées, protégée au niveau national et visée à l'annexe 2 de la D.H. Une nouvelle station a été découverte par M. KRYSZTOFIK (Stagiaire ONF / 2003). Les prospections déjà réalisées permettent de noter la présence d'autres espèces remarquables dont le Lys des Pyrénées, l'Iris des Pyrénées, la Ramonde des Pyrénées, la Fritillaire des Pyrénées...

### Espèces de l'avifaune d'intérêt communautaire au titre de la Directive Oiseaux

- L'effort d'observation au cours de l'étude portera sur 7 espèces en particulier.
- Nous pouvons les distinguer en 3 catégories :
- les rapaces diurnes et nocturnes : Aigle royal, Gypaète barbu, Grand duc d'Europe, Chouette de Tengmalm.
  - les galliformes : Grand tétras / Lagopède alpin.
  - les pics : Pic à dos blanc.



▲ Fritillaire  
des Pyrénées  
(M. SAULE)

▼ Androsace  
des Pyrénées  
(M. SAULE)

Lys des Pyrénées ►  
(H. SAULE-SORBÉ)



#### Avis de recherche

N'hésitez pas à faire part de vos observations à l'opérateur !  
Toute personne intéressée peut se faire connaître auprès d'I. BASSI / ONF 65.







Hêtraie à Ail des ours

Eboulis granitique

Gradins à Gispet

*Drosera rotundifolia*  
(photo I. Bassi)

# Habitats naturels

d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats

La liste suivante recense les habitats naturels susceptibles d'être présents sur le site. Les inventaires de terrain qui seront menés durant l'été 2004 viendront confirmer la présence de certains d'entre eux.

	code Corine biotopes	code Natura 2000	formulaire standard	intitulé de l'habitat
<b>Milieux de pelouses</b>				
■	36-314	6140	oui	Pelouses pyrénéennes siliceuses fermées à <i>F. eskia</i> (Gispet)
■	35-1/36-31	6230	oui	Formations à Nard raide et groupements apparentés
	36-41	6171	oui	Pelouses calcicoles fermées à <i>Laïche sempervirent</i>
	36-42	6172	oui	Pelouses calcicoles de crêtes à <i>Elyne</i>
	36-43	6173	oui	Pelouses calcicoles ouvertes en gradins
	37.7 et 37.8	6430	oui	Mégaphorbiaies hygrophiles
<b>Milieux de landes</b>				
	31.2	4030	oui	Landes sèches européennes
•	31-215	4030	oui	Landes pyrénéo cantabriques à <i>Myrtille</i>
	31.4	4060	oui	Landes alpines et subalpines
•	31-411	4060	oui	Landes à <i>Azalée naine</i>
•	31-42	4060	oui	Landes à <i>Rhododendron</i>
•	31-47	4060	oui	Landes à <i>Raisin d'Ours</i>
<b>Milieux forestiers</b>				
■	41.16	9150	oui	Hêtraies calcicoles à <i>Céphalanthère</i>
■	41.4	9180	oui	Forêts de ravins à <i>Tilleuls</i> et <i>Erables</i>
	42-4	9430	oui	Forêts subalpines de pins de montagne (pins à crochets)
•	42-1331	9410	non	Sapinières pyrénéennes subalpines à <i>Rhododendron</i>
•	42-413	9430	oui	Forêts pyrénéennes de pins de montagne à <i>Rhododendron</i>
•	42-42	9430	oui	Forêts de pins de montagne xéroclines
•	42-4241	9430	oui	Forêts de pins de montagne xéroclines à <i>Véronique</i>
•	42-4242	9430	oui	Forêts de pins de montagne xéroclines à <i>Raisin d'Ours</i>
<b>Milieux humides</b>				
■	51.1	7110	oui	Tourbières hautes actives
	54-5	7140	oui	Tourbières de transition et tremblants
<b>Milieux rocheux</b>				
	61-1	8110	oui	Eboulis siliceux
	61.3	8130	oui	Eboulis ouest méditerranéens et thermophiles
	62.1 et 62.1A	8210	oui	Végétation des falaises calcaires
	62-2	8220	oui	Végétation des falaises silicoles
	62.3	8230	oui	Roches siliceuses avec végétation pionnière

■ Habitats retenus prioritaires par la Directive Habitat.

• Habitats cartographiés par A. GILLET (stagiaire ONF/2003), J. POIZAC (stagiaire ONF/2001) et L. MANHES (PNP/2003).

◀ *Dactylorhiza maculata*  
(photo I. Bassi)

